

# 80 ANS DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

## DÉCLARATION DU PCF

Le 26 juin 1945 fut adoptée la Charte des Nations unies à l'issue de la Conférence de San Francisco réunissant les représentants de 51 pays à l'initiative des Alliés de la seconde guerre mondiale. Cette Charte qui allait entrer en vigueur le 24 octobre 1945 définit les buts et les principes de l'Organisation des Nations unies ainsi que la composition, la mission et les pouvoirs de ses différents organes.

Rédigée selon son préambule par Nous, peuples des Nations unies, la Charte marque une rupture positive dans l'histoire des relations internationales en faisant de la Paix à la fois le but et le moyen des relations entre les Etats et le fondement du droit international. Elle bannit le recours à la force et à la menace de l'emploi de la force et les États membres s'engagent à régler leurs différends avec des moyens pacifiques, négociations diplomatiques, médiations, bénéficiant du support de l'ONU.

Conçue aux termes de son préambule non seulement pour nous préserver du « fléau de la guerre », mais aussi pour promouvoir « les droits fondamentaux de l'homme » et « favoriser le progrès social », la Charte conserve toute sa valeur aujourd'hui, énonçant des buts et des principes universels reconnus par les 193 Etats membres.

A l'heure où semble de nouveau régner la loi du plus fort et où le droit international est piétiné, le Parti communiste français réaffirme avec force son attachement aux principes du droit international et au règlement pacifique des conflits. Le PCF appelle à renforcer le rôle de l'ONU et à la replacer au centre des relations internationales. Dans cet esprit, il soutient les efforts, notamment ceux de la société civile, visant à réformer l'ONU pour lui donner les moyens d'une plus grande efficacité.

**La Charte des Nations unies a constitué une avancée de la conscience humaine. Il nous faut œuvrer à l'avènement de l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle au service de la paix et des peuples.**



# 80 ANS DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

## DÉCLARATION DU PCF

Le 26 juin 1945 fut adoptée la Charte des Nations unies à l'issue de la Conférence de San Francisco réunissant les représentants de 51 pays à l'initiative des Alliés de la seconde guerre mondiale. Cette Charte qui allait entrer en vigueur le 24 octobre 1945 définit les buts et les principes de l'Organisation des Nations unies ainsi que la composition, la mission et les pouvoirs de ses différents organes.

Rédigée selon son préambule par Nous, peuples des Nations unies, la Charte marque une rupture positive dans l'histoire des relations internationales en faisant de la Paix à la fois le but et le moyen des relations entre les Etats et le fondement du droit international. Elle bannit le recours à la force et à la menace de l'emploi de la force et les États membres s'engagent à régler leurs différends avec des moyens pacifiques, négociations diplomatiques, médiations, bénéficiant du support de l'ONU.

Conçue aux termes de son préambule non seulement pour nous préserver du « fléau de la guerre », mais aussi pour promouvoir « les droits fondamentaux de l'homme » et « favoriser le progrès social », la Charte conserve toute sa valeur aujourd'hui, énonçant des buts et des principes universels reconnus par les 193 Etats membres.

A l'heure où semble de nouveau régner la loi du plus fort et où le droit international est piétiné, le Parti communiste français réaffirme avec force son attachement aux principes du droit international et au règlement pacifique des conflits. Le PCF appelle à renforcer le rôle de l'ONU et à la replacer au centre des relations internationales. Dans cet esprit, il soutient les efforts, notamment ceux de la société civile, visant à réformer l'ONU pour lui donner les moyens d'une plus grande efficacité.

**La Charte des Nations unies a constitué une avancée de la conscience humaine. Il nous faut œuvrer à l'avènement de l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle au service de la paix et des peuples.**



# PROCHE ORIENT : LA FRANCE DOIT AGIR

## LE PCF EXIGE :

- ☆ La fin immédiate des bombardements en Iran et en Israël. Les crimes du régime théocratique liberticide iranien ne justifient pas la guerre d'agression décidée par Benjamin Netanyahu avec l'aval des Etats-Unis.
- ☆ L'application du droit international et une solution politique négociée sur la base des droits des peuples, de la sécurité collective et de la charte des Nations Unies.
- ☆ Une action résolue de la France en ce sens, alors que le gouvernement français s'aligne lâchement sur les gouvernements de Washington et de Tel Aviv.
- ☆ La fin des massacres à Gaza, la reconnaissance immédiate et inconditionnelle par la France de l'Etat de Palestine aux côtés de l'Etat d'Israël, des sanctions contre l'Etat d'Israël avec la suspension de l'accord d'association UE-Israël et la fin de l'exportation d'armes vers l'Etat d'Israël.

Avec les communistes israéliens et iraniens qui réaffirment en commun l'exigence d'application du droit international et la fin immédiate de la guerre, le PCF exprime sa solidarité avec les forces de paix et de liberté en Iran et en Israël, opposées à la guerre de Netanyahu et au régime des mollahs.

**LE PEUPLE IRANIEN A LE DROIT À UN AVENIR DE PAIX, DE DIGNITÉ HUMAINE ET DE LIBERTÉ.**



**REJOIGNEZ LE PCF**



J'adhère au PCF

Je veux aider financièrement

je verse : € (Ma remise d'impôt sera de 66% de ce montant)

Chèque à l'ordre de ANF-PCF

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

CP/ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Imprimé pour vous aider à faire votre choix sur la voie publique

Renvoyer à : PCF - 2, place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19 [Retrouvez toutes les infos sur pcf.fr](http://Retrouvez toutes les infos sur pcf.fr)

# PROCHE ORIENT : LA FRANCE DOIT AGIR

## LE PCF EXIGE :

- ☆ La fin immédiate des bombardements en Iran et en Israël. Les crimes du régime théocratique liberticide iranien ne justifient pas la guerre d'agression décidée par Benjamin Netanyahu avec l'aval des Etats-Unis.
- ☆ L'application du droit international et une solution politique négociée sur la base des droits des peuples, de la sécurité collective et de la charte des Nations Unies.
- ☆ Une action résolue de la France en ce sens, alors que le gouvernement français s'aligne lâchement sur les gouvernements de Washington et de Tel Aviv.
- ☆ La fin des massacres à Gaza, la reconnaissance immédiate et inconditionnelle par la France de l'Etat de Palestine aux côtés de l'Etat d'Israël, des sanctions contre l'Etat d'Israël avec la suspension de l'accord d'association UE-Israël et la fin de l'exportation d'armes vers l'Etat d'Israël.

Avec les communistes israéliens et iraniens qui réaffirment en commun l'exigence d'application du droit international et la fin immédiate de la guerre, le PCF exprime sa solidarité avec les forces de paix et de liberté en Iran et en Israël, opposées à la guerre de Netanyahu et au régime des mollahs.

**LE PEUPLE IRANIEN A LE DROIT À UN AVENIR DE PAIX, DE DIGNITÉ HUMAINE ET DE LIBERTÉ.**



**REJOIGNEZ LE PCF**



J'adhère au PCF

Je veux aider financièrement

je verse : € (Ma remise d'impôt sera de 66% de ce montant)

Chèque à l'ordre de ANF-PCF

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

CP/ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Imprimé pour vous aider à faire votre choix sur la voie publique

Renvoyer à : PCF - 2, place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19 [Retrouvez toutes les infos sur pcf.fr](http://Retrouvez toutes les infos sur pcf.fr)